

CHARTRE DES COMPÉTENCES

**TECHNICIENNE,
TECHNICIEN DE SCÈNE
(MACHINISTE)**

www.crhsculturel.ca



Conseil
des ressources humaines
du secteur culturel

Cultural
Human Resources
Council

Il existe une grande variété de productions scéniques et une gamme très large de titres pour ceux et celles qui exercent les responsabilités de technicien de scène. En outre, le terme « technicien de scène » englobe un certain nombre de spécialités : par exemple, les techniciens spécialisés en sonorisation ou en éclairage font partie de la catégorie d'emplois « technicien de scène ». (Dans le présent document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte)

Or, cette analyse a strictement pour objet le poste de **technicien de scène généraliste** qui porte souvent l'appellation de **technicien de scène – machiniste**. Il existe des techniciens de scène – machinistes au théâtre, dans les milieux de la danse, de l'opéra, du cirque, des spectacles musicaux, du cinéma et de la télévision. Leurs principales tâches sont de décharger, assembler, faire fonctionner, démonter et charger des éléments de production pour un spectacle ou un concert. Les techniciens de stage – machinistes apprennent la plupart des rudiments de leur métier sur le tas.

Ce document présente les résultats d'une analyse professionnelle ayant pour objet la fonction de **TECHNICIEN DE SCÈNE (MACHINISTE)**. On y décrit l'ensemble des compétences qui sont requises de la part d'un individu qui exerce une telle fonction.

Cette étude a été proposée et coordonnée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (www.crhsculturel.ca) est un organisme national qui a pour but de renforcer la main-d'œuvre culturelle canadienne et d'améliorer les conditions dans lesquelles les personnes oeuvrant dans le milieu culturel exercent leur métier. Le Conseil s'efforce d'être à l'avant-garde dans ses réflexions et dans la vision qu'il propose en matière de développement des ressources humaines du secteur culturel. Les membres du CRHSC incluent des artistes pigistes, des travailleurs culturels et des organisations artistiques dans les diverses disciplines du secteur culturel.

Ce **Profil de compétences** doit être utilisé en lien avec la **Charte des compétences du TECHNICIENNE, TECHNICIEN DE SCÈNE (MACHINISTE)**.

Toute personne exerçant cette fonction peut utiliser la **charte** et le **profil** pour s'autoévaluer et déterminer les compétences nécessitant un perfectionnement. D'un point de vue organisationnel, ces documents peuvent servir à définir des profils de compétences pour des postes spécifiques, à élaborer des programmes de développement professionnel, négocier le développement ou l'adaptation de programmes de formation, élaborer des programmes de planification de carrière, élaborer des descriptions de postes et établir des profils à des fins de recrutement

Recommandations sur les compétences attendues de LA TECHNICIENNE, DU TECHNICIEN DE SCÈNE (MACHINISTE) charte des compétences
© Conseil des ressources humaines du secteur culturel, Version 1.0, 2006.
Tous droits réservés.

VOUS DEVRIEZ RETROUVER CE QUE VOUS FAITES QUELQUE PART DANS LA CHARTE MAIS, VOUS NE FEREZ PAS NÉCESSAIREMENT TOUT CE QUI EST INDIQUÉ SUR LA CHARTE.



Conseil des ressources humaines
du secteur culturel
17, rue York, pièce 201, Ottawa (ON)
Téléphone: (613) 562-1535
Télécopieur: (613) 562-2982
www.crhsculturel.ca

Ce projet est financé par le
Gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme
des conseils sectoriels.

Canada

Les techniciennes, techniciens

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

A. CHARGER ET DÉCHARGER LES ÉLÉMENTS D'UNE PRODUCTION

- 1. Diriger les manœuvres de stationnement du camion au débarcadère
- 2. Charger et décharger des camions

B. MONTER ET DÉMONTER LES ÉLÉMENTS D'UNE PRODUCTION

- 1. Analyser des dessins et des documents techniques
- 2. Installer et démonter des échafaudages
- 3. Enrouler et poser des câbles, fils électriques et cordages
- 4. Distribuer le courant électrique
- 5. Procéder à une inspection visuelle
- 6. Habiller la scène et masquer les éléments d'une production

C. MONTER ET DÉMONTER DES ÉLÉMENTS SCÉNIQUES

- 1. Mettre en place et démonter l'équipement de gréage
- 2. Installer et démonter l'habillage de scène
- 3. Mettre en place et démonter les éléments suspendus
- 4. Installer et démonter des escaliers, rampes, balcons et plate formes
- 5. Assembler et démonter des systèmes d'automatisme
- 6. Installer et démonter des planchers, plateaux et trappes
- 7. Installer et démonter des châssis
- 8. Installer et démonter des éléments de décor

D. MONTER ET DÉMONTER DE L'ÉQUIPEMENT D'ÉCLAIRAGE

- 1. Effectuer la mise en place de l'éclairage
- 2. Installer et démonter le dispositif de commande et les gradateurs
- 3. Assembler les ponts d'éclairage (portants, porteuses, échelles, etc.)
- 4. Accrocher, ajuster la position et démonter des appareils et des accessoires d'éclairage
- 5. Brancher les appareils (et les accessoires)
- 6. Vérifier les circuits, diagnostiquer et réparer les pannes
- 7. Effectuer la mise au point des appareils conventionnels
- 8. Mettre en place et démonter les projecteurs de poursuite

E. ASSEMBLER ET DÉMONTER DE L'ÉQUIPEMENT AUDIOVISUEL ET DE SONORISATION

- 1. Installer et démonter des haut-parleurs
- 2. Installer et démonter des consoles de son
- 3. Installer et démonter des cabinets d'effets et de traitements
- 4. Installer et démonter des microphones, pieds et supports et des instruments de musique
- 5. Installer et démonter des éléments périphériques
- 6. Installer et démonter des systèmes d'intercommunication
- 7. Installer et démonter des projecteurs vidéo
- 8. Assembler des écrans de projection
- 9. Assembler et démonter de l'équipement vidéo
- 10. Vérifier les systèmes, diagnostiquer les pannes et effectuer les réparations nécessaires

F. MONTER ET DÉMONTER DES ACCESSOIRES

- 1. Déterminer la position des accessoires et les mettre en place
- 2. Aménager et démonter des installations pour les costumes et les artistes
- 3. Installer les recouvrements de sol (toile de plancher, tapis de danse, etc.)
- 4. Installer et démonter les accessoires de jeu et les décors
- 5. Ranger les armes en lieu sûr
- 6. Coordonner la préparation des boissons et des aliments
- 7. Installer et défaire l'équipement d'orchestre
- 8. Installer et démonter les instruments de musique et leurs accessoires
- 9. Assurer l'entretien et la sécurité de l'aire de travail

Techniciens de scène (machiniste) doit être capable de :

G. ASSEMBLER ET DÉMONTRE DES EFFETS SPÉCIAUX

- 1. Monter et démonter des effets atmosphériques (fumée, brouillard, brume)
- 2. Monter et démonter des effets mécaniques
- 3. Monter et démonter les accessoires d'effets sonores
- 4. Monter et démonter des effets pyrotechniques
- 5. Monter et démonter des effets de feu et de flammes

H. EXÉCUTER LES RÉPÉTITIONS ET LES SPECTACLES

- 1. Identifier la structure hiérarchique
- 2. Identifier les techniques, l'équipement et les outils requis
- 3. Annoter les feuilles de conduite (cue sheets) ou listes de contrôles
- 4. Marquer les repères
- 5. Effectuer le protocole de mise en place d'un spectacle
- 6. Exécuter les effets (cues)
- 7. Effectuer des ajustements, des modifications
- 8. Effectuer les tâches suivant un spectacle

I. DIAGNOSTIQUER LES PANNES ET LES PROBLÈMES LIÉS AUX ÉLÉMENTS D'UNE PRODUCTION ET LES RÉPARER OU LES SOLUTIONNER

- 1. Identifier la panne ou le problème
- 2. Identifier la cause de la panne ou du problème
- 3. Déterminer la marche à suivre
- 4. Informer son superviseur
- 5. Réparer la panne ou trouver une solution au problème

J. ENTREtenir ET RÉPARER LES ÉLÉMENTS ET L'ÉQUIPEMENT DE LA SALE DE SPECTACLE ET DE LA PRODUCTION

- 1. Entretien et réparer les éléments de scène
- 2. Entretien et réparer l'équipement électrique et d'éclairage
- 3. Entretien et réparer l'équipement audiovisuel et de sonorisation
- 4. Entretien et réparer les accessoires
- 5. Entretien et réparer les effets spéciaux

K. UTILISER DES OUTILS ET DE L'ÉQUIPEMENT

- 1. Utiliser de l'équipement de manutention
- 2. Utiliser un monte-charge
- 3. Utiliser des échelles
- 4. Utiliser des échafaudages
- 5. Utiliser des intercoms
- 6. Utiliser de l'équipement de sécurité personnelle
- 7. Utiliser de l'équipement de sécurité pour travailler en hauteur
- 8. Utiliser de l'équipement de gréage
- 9. Utiliser des noeuds et des câbles
- 10. Utiliser des synthétiseurs de sons et de lumières
- 11. Utiliser des systèmes de gréage
- 12. Utiliser des projecteurs de scène
- 13. Utiliser des appareils produisant des effets spéciaux
- 14. Utiliser des outils conventionnels à usages multiples
- 15. Utiliser des outils électriques conventionnels
- 16. Utiliser des appareils de vérification (ex. : un multimètre)
- 17. Utiliser de l'équipement de soudure
- 18. Utiliser des outils spécialisés
- 19. Utiliser des outils et de l'équipement relatif à l'habillement
- 20. Utiliser des attaches
- 21. Utiliser des produits adhésifs, de colmatage, de la peinture et des dissolvants
- 22. Utiliser des vaporisateurs et de l'équipement de peinture
- 23. Utiliser de l'équipement de nettoyage
- 24. Utiliser de l'équipement pour apprêter de la nourriture

L. SE CONFORMER AUX LOIS, AUX RÈGLEMENTS, AUX POLITIQUES ET AUX PRATIQUES D'EXCELLENCE

- 1. Voir au maintien d'un environnement de travail sécuritaire
- 2. Appliquer la procédure prévue en cas d'urgence
- 3. Respecter le code de prévention des incendies
- 4. Respecter le code régissant les installations électriques
- 5. Respecter le système d'arrêt de chute
- 6. Respecter la réglementation relative aux armes à feu et aux feux d'artifices
- 7. Se conformer aux dispositions du SIMDUT
- 8. Respecter les dispositions réglementaires et les pratiques d'excellence concernant l'utilisation du gaz comprimé
- 9. Se conformer aux lois, règlements et aux pratiques d'excellence relatives à la santé et à la sécurité en milieu de travail
- 10. Respecter les normes d'emploi et les contrats d'embauche
- 11. Respecter les politiques relatives aux ressources humaines

Et pour exercer les compétences professionnelles précédemment décrites, LES TECHNICIENNES, TECHNICIENS DE SCÈNE (MACHINISTE) doit pouvoir... :

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

M. DÉMONTRER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

- 1. S'exprimer avec clarté et précision
- 2. Pratiquer l'écoute active
- 3. Utiliser et interpréter des signaux manuels
- 4. Prendre des notes
- 5. Étiqueter, identifier de l'équipement
- 6. Observer le protocole d'utilisation d'un micro-casque
- 7. Observer le protocole d'utilisation d'un récepteur de radio
- 8. Partager et transmettre ses connaissances et son expertise

N. DÉMONTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

- 1. Exécuter des directives
- 2. Observer les règles d'étiquette en usage dans le domaine (N2)
- 3. Manifester de la présence d'esprit
- 4. Travailler en équipe
- 5. Démontrer un esprit d'analyse
- 6. Démontrer des aptitudes pour la mécanique
- 7. Manifester de la sensibilité pour le travail artistique
- 8. Faire preuve d'endurance et de résistance physiques et mentales
- 9. Faire preuve de ponctualité
- 10. Respecter les échéances
- 11. Faire preuve de discipline personnelle
- 12. Observer des règles d'hygiène personnelle
- 13. Reconnaître ses limites
- 14. Travailler en hauteur
- 15. Travailler en espace clos
- 16. Travailler dans le noir
- 17. Résoudre des problèmes
- 18. Faire preuve de créativité
- 19. Manifester un sens de l'humour
- 20. Maintenir sa concentration
- 21. Faire preuve de rigueur et d'un souci du détail
- 22. Établir des priorités
- 23. Faire preuve de souplesse, d'adaptabilité et se montrer disponible
- 24. Respecter les limites physiques d'autrui
- 25. Se tenir à jour